



**Parcoursup**

Lycée du Sacré Coeur

# Parcoursup : vision générale

## 1. Qu'est-ce ?

La procédure d'admission dans l'enseignement supérieur.

La plateforme : **[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)**

L'application en version Android ou iOS sera disponible **à partir du 1<sup>er</sup> mars.**

# Parcoursup : vision générale

## 2. Pour quelles formations ?

La très grande majorité des formations d'enseignement supérieur sont proposées dans Parcoursup.fr (14000):

- Les Licences 1 (L1)**
- Les PACES**
- Les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)**
- Les DUT (Diplôme Universitaire de Technologie)** des IUT
- Les DEUST (Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques)** et **DU (Diplôme d'Université)**
- Les DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)**
- Les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles), les CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles) et les CPES (Classe Préparatoire aux Études Supérieures)**

# Parcoursup : vision générale

## 2. Pour quelles formations ? (suite)

- Les IFSI** (Instituts de **F**ormation en **S**oins **I**nfirmiers)
- Les EFTS** (Etablissements de **F**ormation en **T**ravail **S**ocial)
- Les **DN MADE** (**D**iplôme **N**ational des **M**étiers d'**A**rt et du **D**esign)
- Les ENSA** (Écoles **N**ationales **S**upérieures d'**A**rchitecture)
- Des Écoles Supérieures d'Art**
- Des Écoles d'Ingénieurs**
- Des Écoles de Commerce**
- Des formations paramédicales et sociales** dont les DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique et les DE manipulateur d'électroradiologie médicale
- Les MANH** (**M**ise **A** Niveau en **H**ôtellerie)

# Parcoursup : vision générale

## 3. Les formations hors Parcoursup

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées d'arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Si un étudiant est admis dans une formation **hors Parcoursup** en France, son inscription administrative dans l'établissement concerné ne pourra être définitivement validée qu'après transmission d'une attestation téléchargeable sur Parcoursup qui prouve qu'il n'est plus inscrit sur Parcoursup.

# Parcoursup : vision générale

## 4. Quatre phases

- ✓ phase d'information : 20 décembre – 22 janvier
- ✓ phase de vœux : 22 janvier – 14 mars
- ✓ phase de réception – acceptation des propositions puis inscription dans les formations : 15 mai – 19 juillet
- ✓ phase complémentaire : 25 juin – 14 septembre



# Parcoursup - phase 1 : information

## 1. L'accompagnement de cette phase au Sacré Cœur

- ✓ 2 professeurs principaux en terminale :
  - suivent et conseillent les lycéens
  - synthétisent les choix d'orientation pour l'avis du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

TL	M. CAILLIEZ	Mme SANTI
TES1	Mme CHEVÉ	Mme PELLACOEUR
TES2	Mme BASTIEN	Mme GIRAUD
TES3	Mme JULIEN	M. LEVY
TSTMG	Mme JOSSE	Mme BUISSON

TS1	M. BENA	Mme LECRAC
TS2	M. CORDIER	Mme BELBIS
TS3	M. MAZADE	Mme RENIÉ
TST2S1	M. GUYOT	Mme BONNIER
TST2S2	M. MEZQUIDA	Mme TROUILLET

- ✓ Au CDI : l'information sur les métiers en s'aidant du questionnaire Parcouréo

# Parcoursup - phase 1 : information

## **1. L'accompagnement de cette phase au Sacré Cœur (suite)**

- ✓ La 1<sup>e</sup> « semaine » ou période de l'orientation au lycée :
  - visite d'anciens élèves
  - présentation des formations en classe
  - un point d'orgue : le forum des métiers et des formations du 24 novembre

## **2. Le 1<sup>er</sup> conseil de classe et la fiche dialogue**

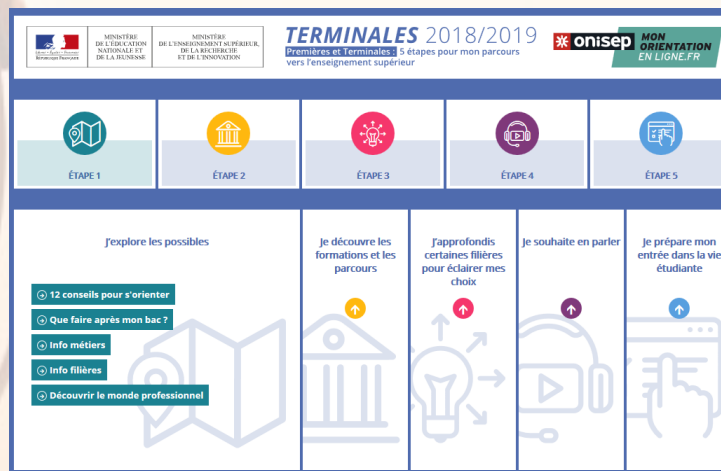
- ✓ le conseil a lieu la semaine du 10 décembre
- ✓ il a étudié les fiches « dialogue pour l'orientation » de chaque élève
  - le document précise les intentions d'orientation
  - le conseil formule des recommandations qui restent internes au lycée et sont destinées exclusivement aux familles



# Parcoursup - phase 1 : information

## 3. Sources d'information

- ✓ deux ressources en ligne :
  - [www.terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr)



- [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)
- ✓ salon de l'étudiant au Parc Chanot le samedi 19 janvier 2019

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 1. Ouverture de la plateforme : 22 janvier

- ✓ 2<sup>e</sup> « semaine » ou période de l'orientation
  - consolider son projet d'orientation
  - discuter avec les professeurs principaux
  - se rendre aux JPO et/ou journées d'immersion des formations visées.
- ✓ prendre en compte différents éléments fournis par Parcoursup avant de poser ses choix :
  - nombre de places et nombre de vœux en 2018
  - contenu et organisation des enseignements
  - attendus de la formation (connaissances et compétences)
  - éléments du dossier pris en compte pour la sélection.
  - dates des JPO ou des journées d'immersion
  - contact avec un responsable pédagogique et un responsable handicap

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 1. Ouverture de la plateforme : 22 janvier (suite)

- ✓ prendre en compte différents éléments fournis par Parcoursup avant de poser ses choix (suite):
  - taux de passage en 2<sup>e</sup> année et de réussite selon le bac
  - débouchés et taux d'insertion professionnelle
  - référence au secteur géographique pour les licences très demandées

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## **1. Ouverture de la plateforme : 22 janvier (suite)**

### **Les attendus :**

- ✓ connaissances et aptitudes nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans la formation post-bac visée
- ✓ tacites auparavant, explicites dorénavant
- ✓ un module fera parfois partie des attendus

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 1. Ouverture de la plateforme : 22 janvier (suite)

### Exemple d'attendus : le Droit

**Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat.

Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

**Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts.

La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

**Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte**

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 2. Saisie des vœux : 22 janvier – 14 mars

- ✓ les élèves doivent disposer de leur n° INE (Identifiant National Elève)
- ✓ un vœu est le choix d'une formation dans un établissement
- ✓ les vœux doivent être formulés avant le **14 mars 2019 minuit.**

La date du 14 mars peut être différente pour certaines formations sous statut d'apprenti

- ✓ il n'est pas possible de formuler de nouveaux vœux après le 14 mars
- ✓ les élèves peuvent formuler :
  - 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant
  - 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti



# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 2. Saisie des vœux : 22 janvier – 14 mars (suite)

- ✓ les élèves peuvent choisir :
  - des formations sélectives : CPGE, BTS, DUT, IFSI, EFTS, écoles, etc.
  - des formations non sélectives : L1, PACES dans leur académie ou en-dehors.
  - les vœux résultent d'une démarche raisonnée et accompagnée
  - ils doivent donc être motivés : saisie obligatoire du **projet de formation motivé** pour chaque vœu (1500 caractères, connaissance de la formation, atouts pour réussir)

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 2. Saisie des vœux : 22 janvier – 14 mars (suite)

- ✓ A noter trois modules **facultatifs** :
  - dans la rubrique « *Éléments liés à ma scolarité* », l'élève a la possibilité de saisir des éléments non mentionnés qu'il juge importants.
  - dans la rubrique « *Activités et centres d'intérêts* », l'élève a la possibilité de saisir des informations non scolaires (expériences d'encadrement ou d'animation, engagements civiques, associatif, stages, pratiques sportives ou culturelles)
  - l'élève en situation de handicap a la possibilité de renseigner une « *Fiche de liaison* » pour préciser les accompagnements dont il bénéficie. Elle est transmise à la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) s'il faut réexaminer sa situation, et, s'il le désire au Responsable Handicap de la formation visée.

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 3. Vœux multiples

- ✓ le vœu multiple compte pour un seul vœu et regroupe des formations par type, spécialité ou mention.
- ✓ chaque formation compte pour un seul sous-vœu
- ✓ une limitation à **20** sous-vœux au total est imposée **sauf pour les IFSI, les EFTS et les groupes d'écoles** où il n'y a pas de limite de sous-vœux.
- ✓ les BTS, IUT, DCG, CPGE et DN MADE sont regroupés par spécialité, mention ou voie à **l'échelle nationale**.
- ✓ les demandes sont limitées à :
  - 10 sous-vœux par spécialité de BTS et d'IUT
  - 10 sous-vœux par mention de DN MADE
  - 10 sous-vœux par voie de CPGE

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## **3. Vœux multiples**

- ✓ le vœu d'une même CPGE avec et sans hébergement en internat compte pour un seul sous-vœu.
- ✓ les PACES de l'Ile de France sont regroupées en un seul vœu.
- ✓ les IFSI sont regroupés en fonction de l'université qui porte la formation.

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 4. Examen des vœux : du 18 au 22 mars

Le conseil de professeurs complète une fiche « Avenir » pour chaque vœu :

- ✓ transmise par la plateforme à chaque formation
- ✓ consultable par les élèves à partir du 15 mai
- ✓ comprenant:
  - une moyenne, le rang dans la classe et une appréciation par matière
  - 3 éléments d'appréciation, identiques pour tous les vœux et portés par les professeurs principaux :
    - méthodes de travail
    - autonomie
    - engagement et esprit d'initiative
  - l'avis du chef d'établissement éventuellement différent pour chaque vœu sur la capacité à réussir dans la formation



# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 5. Confirmation des vœux : 3 avril minuit

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs, les lycéens doivent :

- ✓ compléter leur dossier pour chaque vœu qui comprend :
  - la fiche Avenir transmise par le lycée
  - le projet de formation motivé de l'élève
  - les notes de 1<sup>e</sup> et T<sup>le</sup> (attendre la remontée du 2e trimestre)
  - d'autres éléments éventuellement demandés.
  - une **spécificité** pour la L1 de **Droit** et les L1 **sciences**

Les élèves postulant pour ces formations doivent passer un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site [terminales2018-2019.fr](http://terminales2018-2019.fr) et joindre avant le 3 avril l'attestation qui leur sera fournie. Les résultats ne sont donnés qu'aux candidats dans le but de leur donner un aperçu des compétences à mobiliser.



# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 5. Confirmation des vœux : 3 avril minuit

- ✓ **confirmer leurs vœux :**
  - si un vœu n'est pas confirmé avant le 3 avril : le vœu est supprimé.
  - un vœu confirmé peut être modifié et même annulé avant le 3 avril minuit.
- ✓ remplir la rubrique « Ma préférence » composée de deux parties :
  - une partie exprimant en quelques phrases les préférences de l'élève sur les vœux exprimés. Cette partie sera utilisée par la CAES pour faire des propositions de formation aux élèves n'ayant eu de proposition d'admission
  - une partie sur les vœux que l'élève formule sur des formations hors Parcoursup
  - le contenu de cette rubrique n'est pas transmis aux formations.

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## **6. Etude des vœux par les formations post-bac**

- ✓ Prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen pour l'admission dans les formations sélectives :
  - admission sur dossier, par entretien ou par concours
  - nombre de places en BTS réservé aux bacheliers professionnels (admission sur avis du 2<sup>e</sup> conseil de classe)
  - nombre de places en DUT réservé aux bacheliers technologiques (convention de formation Pass-IUT)

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## 6. Etude des vœux par les formations post-bac (suite)

- ✓ Prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen pour l'admission dans les formations non sélectives L1 et PACES :
  - la règle : un lycéen peut accéder à la L1 de son choix dans la limite des capacités d'accueil.
  - l'université peut subordonner son admission au suivi d'un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...)
  - si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles :
    - les vœux sont ordonnés après étude du dossier
    - un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas du secteur géographique de recrutement pourra être fixé par le Recteur.

# Parcoursup - phase 2 : vœux

## **6. Etude des vœux par les formations post-bac (suite)**

- ✓ Un lycéen peut demander une année de césure directement après le bac :
  - possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
  - la demande est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
  - elle est transmise aux formations après l'étude des dossiers
  - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée
  - bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
  - a un droit de réinscription l'année suivante

# Parcoursup - phase 3 : propositions

## 1. Propositions

- ✓ à partir du 15 mai
- ✓ de manière « continue »
- ✓ avec une interruption pendant les écrits du bac

## 2. Réponses

- ✓ Pour une formation sélective :

Réponse donnée au futur étudiant

**OUI (proposition d'admission)**

ou

**OUI , en attente d'une place**

ou

**NON**



Réponse du futur étudiant

**Il accepte ou renonce**

**Il maintient ou renonce**

- ✓ Pour les vœux en attente : le rang du candidat et le rang du dernier candidat admis l'année précédente et communiqué.

# Parcoursup - phase 3 : propositions

## 2. Réponses (suite)

- ✓ Pour une formation non sélective :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

OUI, en attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir (remise à niveau, soutien, etc.)



# Parcoursup - phase 3 : propositions

## 3. Règles pour accepter les propositions

✓ délai pour accepter une proposition d'admission

- 5 jours du 15 au 19 mai (J+4)
- 3 jours à partir du 20 mai (J+2)

**Au-delà** : la place est libérée ainsi que mes éventuels vœux en attente

✓ différents cas de figure :

- le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si) :
  - il accepte la proposition ou y renonce
  - il doit indiquer s'il se maintient sur ses autres vœux en attente

# Parcoursup - phase 3 : propositions

## 3. Règles pour accepter les propositions (suite)

- ✓ différents cas de figure :
  - le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission :
    - il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer aux autres
    - s'il a répondu aux propositions d'admission et s'il le souhaite, il peut alors se maintenir sur des vœux en attente
  - le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » : les vœux sont automatiquement maintenus
  - le lycéen ne reçoit que des réponses négatives : mi-mai, la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation

# Parcoursup - phase 3 : propositions

## 3. Règles pour accepter les propositions (suite)

### ✓ point d'étapes

- les trois points d'étape permettent un échange entre les candidats et les gestionnaires de la Plateforme
- ils ne concernent que les élèves ayant des vœux en attente
- l'élève doit confirmer à nouveau la proposition acceptée et les vœux en attente
- premier point d'étape : du 25 au 27 juin
- deuxième point d'étape : du 6 au 8 juillet
- troisième point d'étape : du 17 au 19 juillet : les candidats doivent confirmer définitivement leur choix d'inscription

# Parcoursup - phase 3 : propositions

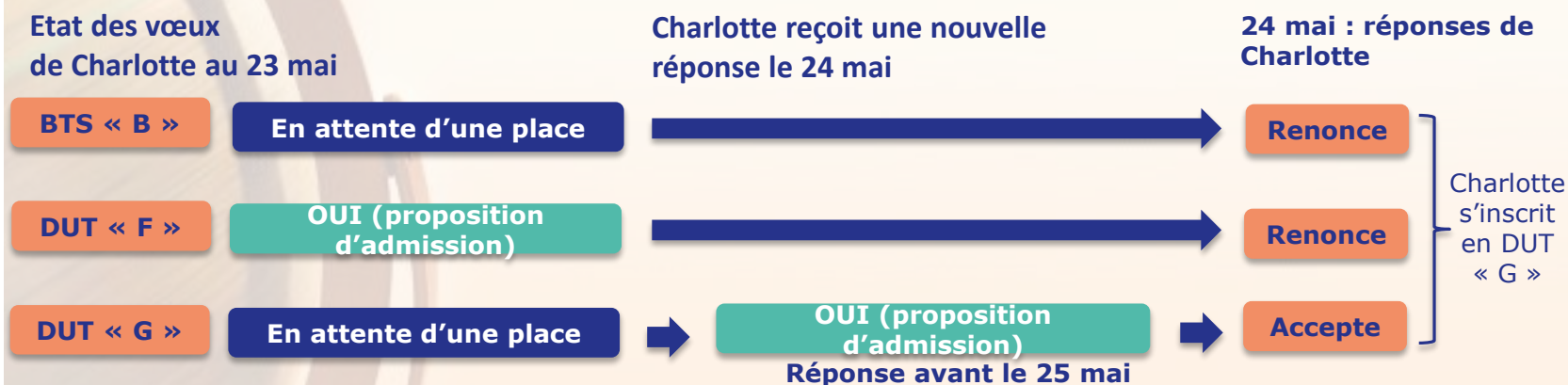
## 4. Exemple

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements



## Parcoursup - phase 3 : propositions

Le 24 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ». Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter. Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.



# Parcoursup

## Inscription dans l'établissement d'accueil

Après avoir accepté la proposition d'admission, le candidat doit s'inscrire administrativement dans l'établissement :

- ✓ jusqu'au 19 juillet, s'il a accepté définitivement la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- ✓ jusqu'au 27 août, s'il a accepté définitivement la proposition d'admission **après** le 15 juillet

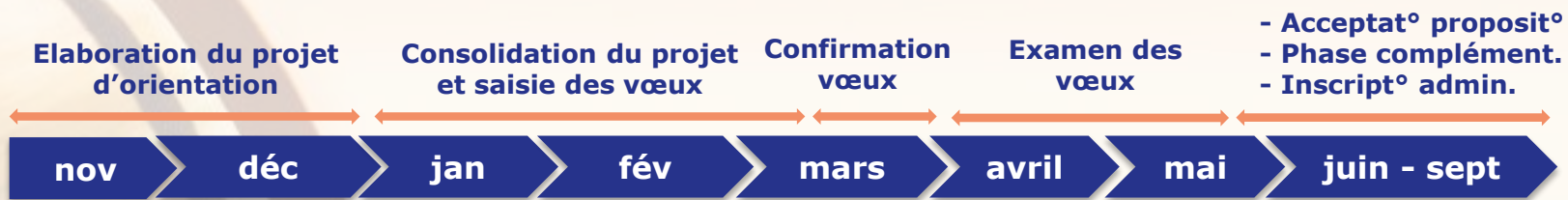
Rappel : si le futur étudiant veut s'inscrire dans un établissement hors Parcoursup, il doit télécharger avant une attestation de désinscription ou de non inscription su Parcoursup



# Parcoursup - phase 4 : complémentaire

- ✓ du 25 juin – 14 septembre
- ✓ après les résultats du bac, la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- ✓ pour accompagner une éventuelle mobilité géographique : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

# Parcoursup : calendrier



1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation

2<sup>ème</sup> semaine de l'orientation

★ 20/12 : ouverture plateforme d'admission [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr)

★ 22 janvier : début saisie vœux

★ 14 mars : fin saisie vœux

★ 3 avril: date limite confirmation vœux

★ A partir du 15 mai : réponses

★ 17 juin : début bac

★ 25 juin : phase complémentaire

